rapport du président du jury

Concours et examens

Filière Sapeurs-Pompiers Professionnels

CONCOURS INTERNE DE CAPITAINE DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SESSION 2023

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Le concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'ensemble du territoire national.

I - Concours interne de capitaine de sapeurs-pompiers professionnels

A – Calendrier

Période d'inscription	15 novembre au 29 décembre 2022
Période de la pré-inscription en ligne	15 novembre au 21 décembre 2022
Date limite de validation de l'inscription	29 décembre 2022
Epreuves écrites d'admissibilité	1er juin 2023
Réunion de jury d'admissibilité	8 septembre 2023
Epreuves orales d'admission	Du 26 mars au 5 avril 2024
Réunion de jury d'admission	5 avril 2024

B – Inscriptions et admission à concourir

1319 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 15 novembre 2022 et le 21 décembre 2022 et 1197 candidats ont validé leur inscription dans les délais requis.

Parmi ces 1197 candidats, 40 candidats, n'ayant pas validé la formation d'intégration du lieutenant de 2è classe de SPP, ont fait une demande de reconnaissance de qualifications professionnelles.

Ainsi, et conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 15 juillet 2022 instituant la commission prévue à l'article 10-2 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, la commission chargée de se prononcer sur l'équivalence des qualifications aux formations de sapeurs-pompiers a rejeté l'instruction de 3 dossiers incomplets.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des 37 dossiers conformes et reçus dans les délais impartis, cette commission a reconnu que 22 candidats sont titulaires d'une qualification équivalente à la formation d'intégration du lieutenant de 2ème classe de SPP. En revanche, 15 candidats ont reçu une décision défavorable à leur demande d'équivalence.

De plus, 38 candidats n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises (candidats qui n'ont pas validé leur formation d'intégration mais qui n'ont pas saisi la commission d'équivalence, candidats ne comptabilisant pas l'ancienneté requise…).

Et 148 candidats ont annulé leur inscription pendant la période d'instruction des dossiers de candidature.

Ainsi, **993 candidats ont été admis à concourir** et convoqués aux épreuves écrites d'admissibilité.

C - Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 162.

II – Epreuves écrites d'admissibilité

A – Déroulement

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le jeudi 1er juin 2023 dans les lieux d'épreuves suivants, au choix des candidats au moment de l'inscription :

Lieux d'épreuves	Nb d'admis à concourir	Nb de présents Note d'analyse (1ère épreuve)	Nb de présents QROC (2ème épreuve)
Guadeloupe	14	13	13
Guyane	6	4	4
Martinique	7	6	6
Mayotte	2	2	2
Rennes	954	727	723
Réunion	10	7	7
TOTAUX	**993**	**759**	**755**

Sur les 993 candidats convoqués, 759 candidats étaient présents à la 1ère épreuve, soit un taux d'absentéisme de 23.56 %.

B - Origine géographique des candidats admis à concourir

Département	Nombre de candidats
Zone de défense Ouest	158
Zone de défense de Paris	60
Zone de défense Nord	61
Zone de défense Sud-Ouest	71
Zone de défense Sud	159
Zone de défense Sud-Est	89
Zone de défense Est	128
DOM TOM	33
TOTAL	**759**

C - Répartition hommes-femmes

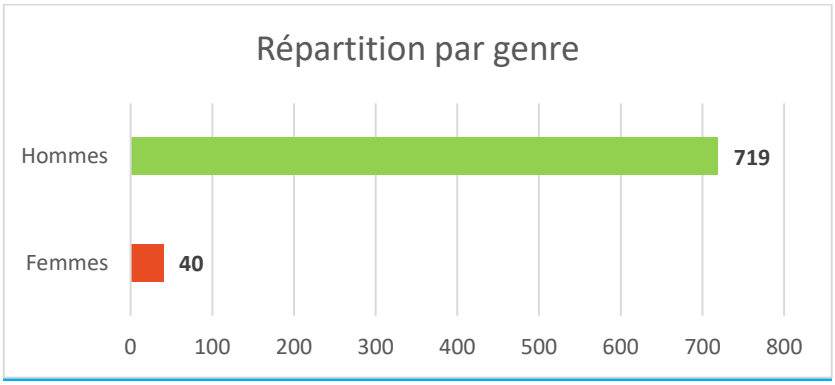

D - Tranches d'âge

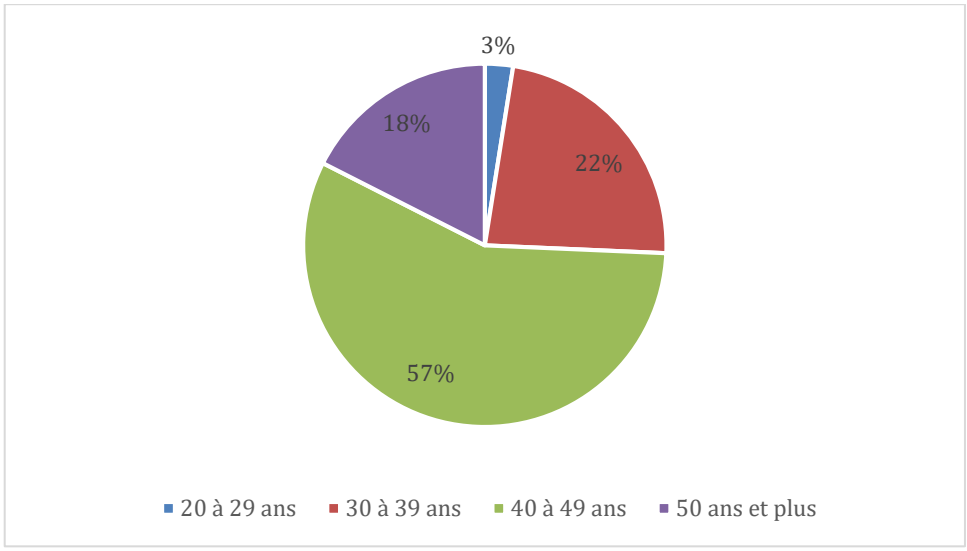

E - Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage des épreuves écrites ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les annales ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies de ce concours a été dématérialisée. Les candidats ont ainsi rédigé sur une copie spécifique lors de chacune des deux épreuves. Le service concours les a ensuite scannés dans un outil de dématérialisation spécifique prévu à cet effet.

L'article 54 du décret n°2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels précise que « 4° toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission » entraîne l'élimination du candidat.

1- Correction de l'épreuve de note d'analyse

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : L'épreuve consiste en la rédaction d'une **note d'analyse** établie à partir des éléments d'un dossier portant sur un cas pratique soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par un service d'incendie et de secours et consistant à dégager des solutions adaptées.
Cette note permet d'apprécier les qualités d'analyse et de synthèse, la cohérence du raisonnement, les facultés à argumenter et à soutenir des propositions ainsi que les qualités rédactionnelles du candidat.
(durée : 4 h 00 ; coefficient : 2).

Le sujet de l'épreuve proposé cette session était le suivant :

Vous êtes affecté.e au groupement de l'analyse et de la performance globale du SIS ALPHA de catégorie B, comportant 370 sapeurs-pompiers professionnels, 1655 sapeurs-pompiers volontaires et 108 personnels administratifs et techniques.

Le SIS Alpha réalise 42424 interventions. Il s'articule autour de :
1 groupement des territoires qui compte 8 unités territoriales composées chacune de 1 CIS support et 6 CIS de rattachement.

- Chacun des CIS support est composé environ d'une soixantaine de personnel dont la répartition s'effectue pour 1/3 de sapeurs-pompiers professionnels, de 2/3 de sapeurs-pompiers volontaires ainsi que 5 personnels infirmiers SSSM.
- Les 6 CIS de rattachement sont essentiellement servis par des personnels sapeurs-pompiers volontaires.

7 groupements fonctionnels : Formation, Opération, Prévention, Moyens opérationnels, Ressources humaines, Administration et Finances, Analyse et performance globale.

L'évolution de l'engagement citoyen, notamment depuis la crise sanitaire, a impacté le fonctionnement du SDIS. En parallèle, l'augmentation de la sollicitation SUAP et les difficultés accrues de la réponse médicale conduisent à un risque de rupture opérationnelle lié à la simultanéité des départs.

En vue de la CATSIS, votre chef de groupement vous demande de lui préparer une note, à l'attention du directeur départemental, afin de lui proposer des éléments quant à l'intérêt de s'engager dans une démarche de résilience de l'établissement.

Cette note devra s'attacher à définir les contours de cette démarche avec des propositions ad hoc.

Vous rédigerez cette note d'analyse à l'aide des éléments du dossier fourni et en mobilisant vos connaissances et expériences.

Dossier comportant 7 documents (35 pages)

Résultats de cette épreuve :

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne sur 20
759	13	283	431	32	17.00	0.00	10.50

61 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 (463 candidats).
13 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 1.71 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Sujet pertinent et d'actualité. Il permet de percevoir la capacité d'analyse, de synthèse et de propositions du candidat. De ce fait, il était en parfaite cohérence avec le grade prétendu.

Les copies sont pour la plupart bien structurées dans leur forme (parties et sous parties identifiées). Cependant, trop peu d'idées tirées de l'expérience et des connaissances des candidats apparaissent dans la deuxième partie de la commande.

Globalement, les copies manquent de recul et les candidats n'utilisent pas assez leurs connaissances personnelles.

Très peu de prise de hauteur de la part des candidats qui sont restés, pour un certain nombre d'entre eux, centrés sur le monde des sapeurs-pompiers. Beaucoup de candidats restent également "accrochés" aux documents sans interpréter ni développer les notions qui y sont évoqués.

Il est dommage que les candidats ne poussent pas davantage la réflexion avec des propositions concrètes et argumentées tout en mobilisant à bon escient leurs connaissances professionnelles.

Le niveau de grammaire et d'orthographe est vraiment bas. Beaucoup de fautes d'orthographe et de grammaire ce qui n'est pas acceptable pour de futurs Capitaines.

2 – Correction de l'épreuve de QROC

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : L'épreuve consiste en un **questionnaire à réponse ouverte courte** portant sur les activités et compétences requises pour occuper des fonctions d'encadrement ainsi que sur des connaissances de culture administrative. Ce questionnaire a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles et administratives du candidat. Durée : 1 h 30 ; coefficient : 2

Le sujet de l'épreuve proposé cette session était le suivant :

Question 1 : L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale

Question 2 : Le défenseur des droits

Question 3 : La fonction de DOS et de COS

Les résultats de cette épreuve sont les suivants :

Nb de copies	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne sur 20
755	20	382	323	30	18.00	3.25	9.78

53.25 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20.
20 candidats ont obtenu une note inférieure à 5/20, soit 2.65 % des copies.

– **Observations générales des correcteurs :**

Les questions étaient pertinentes, basiques mais ô combien fondamentales. Sujet adapté au niveau requis et en rapport avec l'actualité et les connaissances techniques pour un cadre A chez les sapeurs-pompiers professionnels.

Le niveau général est assez faible et surtout en dessous de celui attendu pour un grade de catégorie A :

- Les réponses sont peu ou mal construites. L'analyse est peu fouillée et mal synthétisée. Certains candidats ne maitrisent pas les notions essentielles pour un officier (DOS / COS) ;
- Les candidats ne semblaient pas préparés à cette épreuve. Les réponses manquent de structure et de fond pour la majorité d'entre eux ;
- Les qualités rédactionnelles, orthographiques et la capacité à organiser la réponse sont très hétérogènes ;
- Manque de connaissance pour la question 2 (défenseur des droits) qui a fortement impacté la notation de manière générale ;
- Le manque de connaissances professionnelles est apparu flagrant notamment sur la question 3 (DOS et COS) alors que celle-ci fait référence à des fondamentaux qui ne doivent pas souffrir d'approximations ou pire d'insuffisances à ce niveau ;
- Niveau insuffisant par rapport aux connaissances censées être détenues par un Lieutenant (Entretien professionnel, COS et DOS).
- Les candidats ne semblent pas avoir pris connaissance de la note de cadrage et notamment des thèmes pouvant être abordés.

III – Candidats admissibles

L'article 55 du décret n° 2020.1474 du 30 novembre 2020, fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels stipule que *« le jury détermine le nombre total des points nécessaires pour être admissibles et, sur cette base, arrête la liste des candidats admis à se présenter aux épreuves d'admission »*.

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe le seuil d'admissibilité comme suit :

Nombre de présents à la 1ère épreuve	759
Nombre de postes	162
Meilleure moyenne / 20	16.88
Nombre de candidats avec une moyenne > ou = à 10	407
Nbr de candidat ayant obtenu une note inférieure à 5/20 au moins à 1 épreuve	32
Seuil d'admissibilité	10.21/20
Nombre total de points nécessaires pour être admissible	40.84
Nombre d'admissibles	378

IV - Epreuves orales d'admission

A – Déroulement

Les épreuves d'admission se sont déroulées sur 8 jours du 26 au 29 mars 2024 et du 2 au 5 avril 2024 au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard et auprès des centres délocalisés ultra-marins de la Réunion, Guadeloupe et Guyane.

B - Nature des épreuves et analyse des résultats

Les notes de cadrage des épreuves orales sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ».

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves orales d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Ce concours interne comprend 1 épreuve orale obligatoire et 1 épreuve orale facultative.

a) Un entretien individuel avec le jury.

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : Un entretien destiné à reconnaitre les acquis de l'expérience professionnelle à partir d'un dossier établi par le candidat et à permettre au jury d'apprécier sa personnalité, sa motivation, sa culture administrative, ainsi que ses aptitudes à analyser son environnement professionnel, à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés pour exercer les emplois tenus par les capitaines.

Cet entretien se déroule sans préparation et a pour point de départ une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises (5 minutes au plus). La présentation est suivie d'une conversation avec le jury visant à apprécier les capacités du candidat, le cas échéant sous forme d'un cas pratique élaboré préalablement par le jury, menée à partir du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Durée 30 minutes dont 5 min au plus de présentation, coefficient 5

b) Une épreuve orale facultative en langue anglaise.

Le libellé réglementaire de cette épreuve est le suivant : Un oral facultatif de compréhension et d'expression en langue anglaise.

Cet oral est destiné à apprécier la pratique de la langue anglaise par le candidat.

Cette épreuve se déroule sans dictionnaire, après une préparation et consiste en une conversation courante portant sur des situations rencontrées dans la vie quotidienne à partir d'un texte, tiré au sort par le candidat, rédigé en anglais et issus de sujets d'actualité.

Préparation : 10 minutes ; Durée : 15 minutes

C - Résultats de ces épreuves orales d'admission

Sur ces 378 candidats convoqués, 373 candidats étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1.32 %.

Résultats de l'épreuve d'entretien individuel avec le jury :

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne sur 20
373	0	67	223	83	18.50	5.00	**12.46**

82.04 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20.

Résultats de l'épreuve facultative en langue anglaise :

Nb de candidats interrogés	Notes < à 5	Notes >= à 5 et < à 10	Notes >= à 10 et < à 15	Notes >= à 15	Note la plus haute	Note la plus basse	Moyenne sur 20
97	0	31	37	29	19.00	5.00	**11.84**

68.04 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10 / 20.

Observations du jury sur l'épreuve d'entretien d'admission :

Les membres du jury ont constaté un effort de présentation des candidats. Cependant, bien souvent celle-ci manque d'originalité dans sa forme. Les compétences acquises et les aptitudes développées durant la présentation du parcours sont rarement mises en évidence pour justifier le grade visé. Les membres du jury font remarquer aux candidats que la présentation ne sert pas à confirmer la bonne tenue du poste de lieutenant mais à mettre en évidence la capacité du candidat à répondre aux attentes du grade de capitaine.

Par ailleurs, la connaissance et la compréhension de l'environnement professionnel est trop limitée et n'est pas souvent en concordance avec les attendus d'un futur capitaine. L'environnement administratif du futur officier est trop souvent mal maitrisé. Il serait nécessaire de travailler, d'approfondir les thématiques comme : les rôles des instances dans les projets, le déroulé possible des carrières des agents sous sa responsabilité, les mécanismes pour évoluer au sein de la fonction publique territoriale (concours, examen professionnel, promotion aux choix, bilan de compétences, détachement, mise à disposition……).

Il est également attendu du candidat qui se présente au concours interne une bonne maitrise du fonctionnement d'un SIS et des connaissances sur les relations/rôles que doivent tenir les partenaires. Une connaissance particulière de la réponse de l'Etat face aux situations de crise est attendue (rôle et fonctionnement d'un COD, outils institutionnels de gestion de crises, canaux de circulation de l'information, rôle et attribution de la chaîne préfectorale, ainsi que les prérogatives des autres forces de sécurité et les capacités de renfort de la sécurité civile….).

Les membres du jury rappellent que le dossier RAEP fait partie intégrante de l'épreuve et qu'il doit obligatoirement être fourni par les candidats dans les délais requis par l'autorité organisatrice du concours. Certains candidats négligent le travail à effectuer sur le dossier RAEP. Il est ici rappelé que ce dossier est la première rencontre entre le candidat et le jury. Il est donc important de ne pas négliger cette étape.

Hormis certains candidats qui ont de très bonnes connaissances dans de multiples domaines professionnels, la plupart des candidats ont un niveau moyen. Il ne faut pas hésiter à prendre un peu de hauteur par rapport aux sujets évoqués par le jury et y ajouter une certaine construction dans la réflexion et dans la structuration de la réponse apportée. A ceci s'ajoute le fait que les candidats rencontrent des difficultés à exprimer leur motivation.

Les membres du jury mettent en garde les candidats, l'obtention du grade de capitaine n'est pas un acquis ou une suite « logique » au parcours de lieutenant souhaitant progresser. Le concours de Capitaine, comme tous les autres concours est un processus extrêmement sélectif. Les candidats doivent en avoir conscience quand ils s'engagent dans cette démarche.

L'épreuve d'admission de ce concours interne n'est pas l'occasion de féliciter un parcours mais bien d'identifier des potentiels futurs cadres pouvant progresser et apporter leur contribution sur des fonctions plus importantes et à responsabilités.

V – Candidats admis

Conformément à l'article 56 du décret n° 2020-1474, à l'issue des épreuves, le jury arrête par ordre alphabétique la liste d'admission, dans la limite des places ouvertes au concours.

Après avoir examiné l'ensemble des résultats des épreuves d'admissibilité et d'admission, le jury a retenu le seuil d'admission suivant, dans la limite des 162 postes ouverts :

Nb de présents	373
Nb de postes	162
Meilleure moyenne sur 20	17.13
Nb candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'épreuve orale	0
Nb de candidats ayant une moyenne générale ≥ à 10 / 20	342
Seuil d'admission	12.57 / 20
Nombre total de points nécessaires pour être admis	113.16
Nombre de candidats admis	162

► Statistiques concernant les candidats admis

Répartition hommes/femmes :

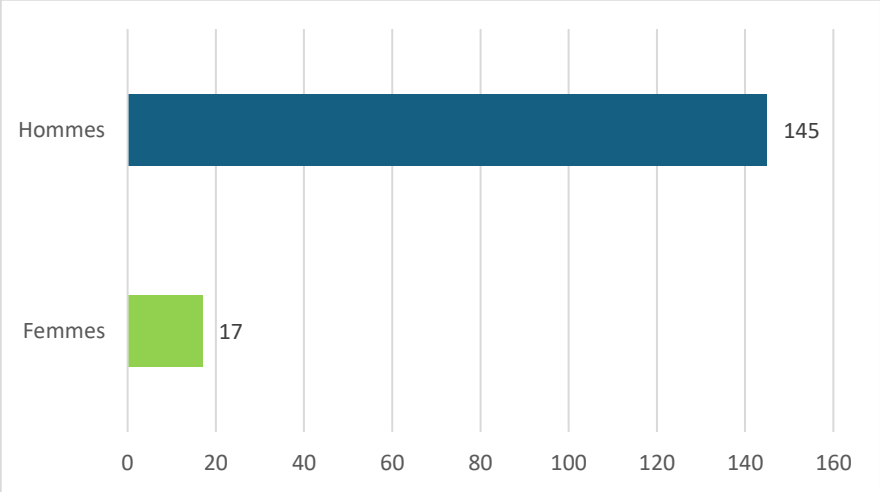

Age des candidats :

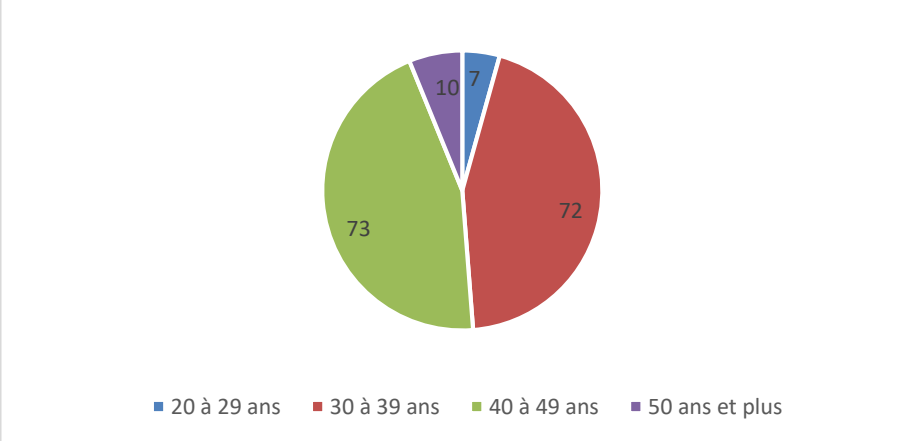

Niveau de diplôme des candidats :
(selon les informations fournies par le candidat lors de son inscription)

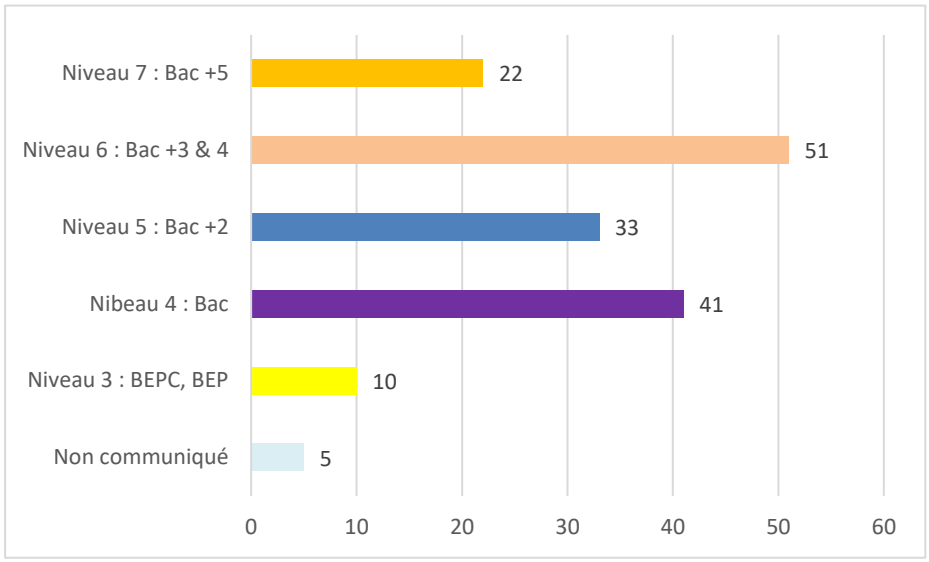

Préparation des candidats : *(selon les informations fournies par le candidat lors de son inscription)*

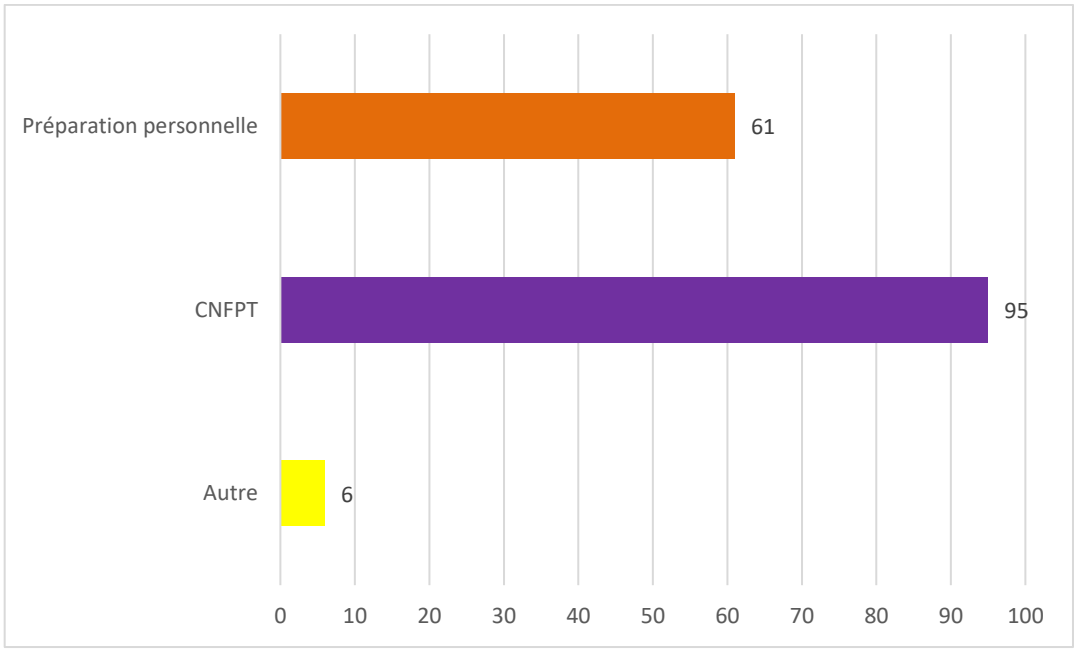

V - Analyse et conclusion

L'organisation de ce concours interne de capitaine de Sapeurs-Pompiers Professionnels fut marquée par de nombreuses et lourdes vicissitudes.

Pour autant, ce concours fût organisé et les épreuves se sont déroulées dans de très bonnes conditions grâce au travail, à la réactivité et au sens des responsabilités du centre de gestion.

Comme indiqué au sein du présent rapport, la préparation des candidats et leur prise de hauteur sont perfectibles. Le concours interne vise des candidats avec de l'expérience et cela ressort insuffisamment au regard des résultats.

Pour autant, il faut être positif. Une liste d'aptitude de 162 lauréats a été établie avec de futurs capitaines disposant des capacités pour accéder à ce grade.

Le Président du jury

Le Directeur Départemental,
commandant le corps des sapeurs-pompiers du Morbihan,

Contrôleur Général Jean-François GOUY